



VNF
DT NORD-EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT VNF - DT Nord-Est
169 rue Newcastle CS 80062
54036 NANCY Cedex
cfdt.syndicats.oh.dtne@vnf.fr

Compte rendu de la réunion du CSA du 18 avril 2024

Réponses à la déclaration

- ✓ Concernant le canal de la Meuse, la Direction reconnaît que le mouillage n'est plus que de 0,80 mètre autour de Verdun. Ceci serait dû aux crues récentes. Les travaux nécessaires sont classés comme non prioritaire, du fait de l'absence de contrat de canal. Si prises individuellement toutes les collectivités territoriales disent être favorable à la conclusion du contrat, trouver un accord avec les 27 collectivités concernées s'avère fastidieux. La situation actuelle risque de conduire à une perte d'attractivité du canal de la part des plaisanciers.
- ✓ Concernant le canal des Vosges, le lac de Bouzey est rempli à 99% soit à la cote 8,67 m pour un maxi à 8,70 m. Le préfet devrait autoriser le remplissage jusqu'à la cote nominale de 11,50 m prochainement. En l'état, la reprise de la navigation a été repoussée d'un mois, pour garantir un mois complet de navigation en l'absence de pluie permettant d'alimenter Bouzey.
- ✓ Concernant le tunnel de Mauvages sur le CMRO, le préfet a ordonné la fermeture pendant un mois à la demande du SDIS 55. La réouverture temporaire a été autorisée pour 2 mois, dans l'attente d'une position définitive sur l'exploitation en sécurité des tunnels de navigation. La réglementation applicable est très différente des tunnels routiers, c'est pourtant sur cet aspect que le préfet de la Meuse a assis sa décision.

Composition de la CSSCT L

Un différend oppose **les représentants CFDT-VNF** et la Direction sur la modification de la composition de la CSSCT. Il ressort des arguments **des représentants CFDT-VNF** que la décision de composition de la CSSCT du 21 mars 2024 n'est pas conforme à la réglementation. L'expert juridique de Béthune qui participait à la réunion nous a donné raison. La Direction a indiqué revenir à l'ancienne composition en attendant le résultat de l'expertise du ministère. Cette première décision satisfait **les représentants CFDT-VNF**.

Maisons éclusières

La Direction reconnaît vouloir faire des économies d'effectifs sur la gestion des maisons éclusières. Selon elle il convient de lister dès que possible les sites utiles au service. Dit autrement, tout ce qui n'est pas utile doit être abandonné. Dans cette logique, il n'est plus possible de louer à des personnes extérieures à VNF, et ce même aux retraités. Pour légitimer la démarche, VNF a entrepris un vaste audit concernant la mise à jour des valeurs locatives. Cela conduit à des augmentations de loyer exorbitantes de 37 % en moyenne. Alors même que le bon état des logements est aussi le résultat de l'entretien réalisé par l'occupant lui-même. Ce dernier se retrouve doublement pénalisé. Au moment des travaux qu'il a réalisés à ses frais, et maintenant par la réévaluation de son loyer. Pour toute réponse, la Direction dit consentir à laisser un temps suffisant pour permettre aux occupants

actuels de retrouver un logement ailleurs s'ils refusent la hausse de loyer. La Direction est insensible aux arguments qu'il est préférable de louer pour éviter la dégradation ou le risque de squat. Les personnes ayant la charge des maisons éclusières devront se positionner sur d'autres activités, VNF devant se recentrer sur « *son cœur de métier* » ! **Les représentants CFDT-VNF** ne partagent pas ce point de vue. D'une part c'est nier le travail consciencieux réalisé pour la gestion et la rénovation du parc immobilier. D'autre part, cela va faire perdre de l'argent car une maison occupée se dégrade moins qu'une maison inoccupée. **Les représentants CFDT-VNF** ont défendu l'idée que la suppression de la mission « gestion des maisons éclusières » allait dégrader les conditions de travail en obligeant un certain nombre d'agents à changer de métier.

UTI Moselle

Il s'agissait pour **les représentants CFDT-VNF**, de donner un avis sur la réorganisation de la gestion du domaine. La Direction dit vouloir expérimenter une nouvelle organisation. L'instruction des conventions d'occupation sera confiée à l'ADVE, et l'intervention de l'UTI se bornera à l'expertise de terrain. Selon **les représentants CFDT-VNF**, cela revient à un mouvement de centralisation, qui va participer à la fermeture de l'agence de Toul. S'agissant de la deuxième lecture du projet et considérant qu'aucun amendement n'a été retenu, **les représentants CFDT-VNF** ont voté contre soit 6/10 voies.

Réorganisation ADVE

Le temps prévu pour la réunion n'a pas permis de traiter ce point. Son étude par le CSA est donc reportée à la prochaine réunion.

Réorganisation du SG

* **Les représentants CFDT-VNF** ont mis en avant les incertitudes concernant les fiches de poste futures. S'agissant du nouveau poste « adjoint logistique » le titulaire actuel est chef d'unité. Demain, il ne sera plus que l'adjoint et il ne devrait plus encadrer d'agent. Ceci est très pénalisant pour son déroulement de carrière. La Direction a accepté de revoir le contenu de la fiche de poste avec l'intéressé.

* Concernant le pôle RH, les agents prépositionnés sur le pôle centralisé, ont beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes sur le contenu de leurs missions. Ils craignent leurs passages dans un service hébergé et un éloignement du collectif de travail actuel. De plus, pour l'agent en charge de la RH de proximité, le risque d'une surcharge chronique de travail n'est pas écarté. La Direction mise beaucoup sur la numérisation et la digitalisation des tâches, ce qui n'a pas convaincu **les représentants CFDT-VNF**.

* Ceux-ci ont pointé le sous dimensionnement du pôle médico-social et indiqué vouloir discuter des priorités données au médecin du travail qui sera recruté très prochainement pour la DT Nord Est et la DT Strasbourg.

* La Direction a également indiqué que la mutualisation des standards téléphoniques entre l'UTI Moselle et le Skyline donnait entière satisfaction.

Face à toutes les incertitudes et aux remontées de terrain qui viennent entamer l'enthousiasme affiché de la Direction, **les représentants CFDT-VNF** ont obtenu que le vote sur ce point soit reporté à la réunion du CSA le 17 mai. D'ici là **les représentants CFDT-VNF** entendent consulter les personnels pour recueillir leurs sentiments sur la réorganisation et à ce titre organiser une réunion d'information sous forme de HMI.

Information de dernière minute : Les Autorisations de Recrutement Local (ARL) pour 2024 sont connues : 10 mainteneurs et 4 agents C2. Plus d'informations vous seront communiquées dès que possible.